

## AVIS DES SOCIETES

### ETATS FINANCIERS

#### **Banque Tuniso-Koweitienne Groupe BPCE**

Siège social : 10 bis Avenue Mohamed GV, BP 49 - 1001 Tunis -

La Banque Tuniso-Koweitienne - Groupe BPCE - publie ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 13 juillet 2016. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes, Mohamed Lassad Borji - Cabinet MTBF et Chiheb Ghanmi – cabinet GAC.

#### BILAN

**Arrêté au 31 Décembre 2015**

**(Unité : milliers de dinars)**

	Notes	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité (*)	Variation	
					Montant	%
<b>ACTIF</b>						
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	27 998	29 598	29 598	-1 600	-5%
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	29 316	29 552	29 552	-236	-1%
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 445 326	1 321 652	1 317 635 (*)	127 691	10%
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	96 720	55 033	55 033	41 687	76%
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	38 769	38 459	38 459	310	1%
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	33 155	32 150	32 150	1 005	3%
AC7- Autres actifs	4.7	24 848	25 393	23 854 (*)	994	4%
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 696 132</b>	<b>1 531 837</b>	<b>1 526 282</b>	<b>169 850</b>	<b>11%</b>
<b>PASSIF</b>						
PA1- Banque centrale et CCP	4.8		50 000	50 000	-50 000	-100%
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	111 401	40 256	40 256	71 145	177%
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	921 715	854 628	853 090 (*)	68 625	8%
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	460 085	381 455	381 455	78 630	21%
PA5- Autres passifs	4.12	33 071	43 366	39 349 (*)	-6 278	-16%
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 526 272</b>	<b>1 369 705</b>	<b>1 364 150</b>	<b>162 122</b>	<b>12%</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>						
CP1- Capital		100 000	100 000	100 000	0	0%
CP2- Réserves		56 269	46 893	46 893	9 376	20%
CP4- Autres capitaux propres		3 865	3 762	3 762	103	3%
CP5- Résultats reportés		1 352	1 038	1 038	314	30%
CP6- Résultat de la période		8 375	10 439	10 439	-2 064	-20%
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.13	<b>169 860</b>	<b>162 132</b>	<b>162 132</b>	<b>7 728</b>	<b>5%</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 696 132</b>	<b>1 531 837</b>	<b>1 526 282</b>	<b>169 850</b>	<b>11%</b>

(\*) : Données retraitées pour les besoins de comparabilité (Cf. Note 3.7 aux états financiers - Principes comptables pertinents appliqués)

**ETAT DES ENGAGEMENTS HORS BILAN**  
**Arrêté au 31 Décembre 2015**  
**(Unité : milliers de dinars)**

	Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
				Montant	%
<b>PASSIFS EVENTUELS</b>					
Cautions, avals et autres garanties données	5.1	203 705	201 334	2 371	1%
Crédits documentaires		68 185	86 316	-18 131	-21%
<b>TOTAL PASSIFS EVENTUELS</b>		<b>271 890</b>	<b>287 650</b>	<b>-15 760</b>	<b>-5%</b>
<b>ENGAGEMENTS DONNES</b>					
Engagements de financement donnés		53 248	49 621	3 627	7%
Engagements de financement donnés sur découvert Mobilisé		530	230	300	130%
Engagements sur titres		176	176	0	0%
<b>TOTAL ENGAGEMENTS DONNES</b>	5.2	<b>53 954</b>	<b>50 027</b>	<b>3 927</b>	<b>8%</b>
<b>ENGAGEMENTS RECUS</b>					
Garanties Etat, SOTUGAR et COTUNACE		13 629	20 469	-6 840	-33%
<b>TOTAL ENGAGEMENTS RECUS</b>	5.3	<b>13 629</b>	<b>20 469</b>	<b>-6 840</b>	<b>-33%</b>

**ETAT DE RESULTAT**  
**Du 1er Janvier au 31 Décembre 2015**  
**(UNITE : MILLIERS DE DINARS)**

	Notes	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
				Montant	%
<b>Produits d'exploitation bancaire</b>					
PR1- Intérêts et revenus assimilés	6.1	107 573	96 351	11 222	12%
PR2- Commissions	6.2	21 469	15 570	5 899	38%
PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières	6.3	7 984	5 831	2 153	37%
PR4- Revenus du portefeuille d'investissement	6.4	6 794	7 036	-242	-3%
<b>Total produits d'exploitation bancaire</b>		<b>143 820</b>	<b>124 788</b>	<b>19 032</b>	<b>15%</b>
<b>Charges d'exploitation bancaire</b>					
CH1- Intérêts encourus et charges assimilées	6.5	-67 446	-60 934	-6 512	11%
CH2- Commissions encourues	6.6	-920	-424	-496	117%
<b>Total charges d'exploitation bancaire</b>		<b>-68 366</b>	<b>-61 358</b>	<b>-7 008</b>	<b>11%</b>
<b>PRODUIT NET BANCAIRE</b>		<b>75 454</b>	<b>63 430</b>	<b>12 024</b>	<b>19%</b>
PR5/CH4- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif	6.7	-22 689	-15 683	-7 006	45%
PR6/CH5- Dotations aux provisions & résultat des corrections de valeurs sur portefeuille d'investissement	6.8	161	191	-30	-16%
PR7- Autres produits d'exploitation	6.9	675	880	-205	-23%
CH6- Frais de personnel	6.10	-24 605	-21 414	-3 191	15%
CH7- Charges générales d'exploitation	6.11	-11 092	-11 432	340	-3%
CH8- Dotations aux amortissements sur immobilisations		-6 003	-5 189	-814	16%
<b>RESULTAT D'EXPLOITATION</b>		<b>11 901</b>	<b>10 783</b>	<b>1 118</b>	<b>10%</b>
PR9/CH10- Solde en gain/perte provenant des autres éléments ordinaires		-1 264	-19	-1 245	6488%
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>		<b>10 637</b>	<b>10 764</b>	<b>-127</b>	<b>-1%</b>
CH11- Impôt sur les bénéfices		-2 262	-325	-1 937	596%
<b>RESULTAT NET</b>		<b>8 375</b>	<b>10 439</b>	<b>-2 064</b>	<b>-20%</b>

**ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**  
**Du 1ER Janvier au 31 Décembre 2015**  
**(UNITE : MILLIERS DE DINARS)**

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
<b>ACTIVITES D'EXPLOITATION</b>			
Produits d'exploitation bancaire encaissés (*)		130 705	139 170
Charges d'exploitation bancaire décaissées		-86 707	-108 723
Prêts et avances/remboursement prêts & avances accordés à la clientèle		-151 315	-135 800
Dépôts/retrait de dépôts de la clientèle		68 014	-176
Titres de placement		-38 419	-5 089
Sommes versées au personnel & créateurs divers		-23 519	-16 331
Autres flux de trésorerie		12 165	-20 230
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'exploitation</b>		<b>-89 076</b>	<b>-147 179</b>
<b>ACTIVITES D'INVESTISSEMENT</b>			
Intérêts & dividendes encaissés sur portefeuille d'investissement		5 936	5 295
Acquisitions/cessions sur portefeuille d'investissement		34	-344
Acquisitions/cessions sur immobilisations		-6 985	-9 234
<b>Flux de trésorerie net affectés aux activités d'investissement</b>		<b>-1 015</b>	<b>-4 283</b>
<b>ACTIVITES DE FINANCEMENT</b>			
Remboursement d'emprunts		-20 354	27 585
Augmentation/diminution ressources spéciales		78 846	157 921
<b>Flux de trésorerie net provenant des activités de financement</b>		<b>58 492</b>	<b>185 506</b>
Variation nette des liquidités et équivalents de liquidités au cours de l'exercice		-31 599	34 044
Liquidités et équivalents en début d'exercice		-50 473	-84 517
Liquidités et équivalents en fin d'exercice	7	-82 072	-50 473

(\*): Données modifiées pour les besoins de comparabilité.

**NOTES AUX ETATS FINANCIERS ANNUELS**  
**AU 31 DECEMBRE 2015**

**1. REFERENTIEL D'ELABORATION ET DE PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS**

Les états financiers de la BTK-BPCE sont préparés et présentés conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie notamment à la norme comptable générale n° 01 du 30 décembre 1996 et les normes comptables bancaires (NCT 21 à 25) applicables à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1999 et aux règles de la Banque Centrale de Tunisie édictées par la circulaire n° 91-24 du 17 décembre 1991 telle que modifiée par les circulaires n° 99-04 et n° 2001-12.

**2. BASES DE MESURE**

Les états financiers de la BTK-BPCE sont élaborés sur la base de la valeur des éléments du patrimoine au coût historique.

**3. PRINCIPES COMPTABLES PERTINENTS APPLIQUES**

**3.1- Comptabilisation des prêts et revenus y afférents**

Les engagements de financement sont inscrits en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des débloquages de fonds pour la valeur nominale.

Les commissions d'étude et de gestion sont prises en compte en totalité dans le résultat à l'issue du premier déblocage.

Les commissions d'aval sont prises en compte en résultat dans la mesure où elles sont encourues sur la durée de l'engagement.

Les revenus des prêts à intérêts précomptés, contractés par la banque sont pris en compte, à l'échéance convenue, dans un compte de créance rattachée et sont portés en résultat au prorata temporis à chaque arrêté comptable.

Les revenus des prêts à intérêts post-comptés sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les intérêts courus et non échus relatifs aux prêts classés parmi les « actifs courants » (classe A) ou parmi les « actifs nécessitant un suivi particulier » (classe B1), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont portés au résultat à mesure qu'ils sont courus. Ceux relatifs aux prêts classés parmi les « actifs incertains » (classe B2), les « actifs préoccupants » (classe B3) ou parmi les « actifs compromis » (classe B4), au sens de la circulaire BCT N° 91-24, sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ».

Les intérêts échus et non encore encaissés relatifs aux relations de la classe B2, B3 ou B4 sont inscrits en actif soustractif sous le poste « agios réservés ». Ces intérêts sont pris en compte en résultat lors de leur encaissement effectif.

**3.1.1 Provisions pour risque sur prêts**

Les provisions pour risque sur prêts sont déterminées sur la base des taux suivants arrêtés par classe de risque conformément aux normes de division de couverture des risques et de suivi des engagements objet de la circulaire BCT N° 91-24, appliqués aux risques encourus (soit le montant de l'engagement déduction faite des agios réservés et de la valeur des garanties obtenues).

- Actifs incertains (classe B2)	:	20 %
- Actifs préoccupants (classe B3)	:	50 %
- Actifs compromis (classe B4)	:	100 %

**3.1.2 Provisions collectives**

En application de la circulaire n°2012-02 du 11 janvier 2012 relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures conjoncturelles de soutien aux entreprises économiques, la note aux établissements

de crédit n° 2012-08 du 2 mars 2012, relative à l'évaluation des engagements dans le cadre des mesures précitées, ainsi que la circulaire n°2012-20 du 6 décembre 2012 relative à la division, couverture des risques et suivi des engagements, une provision collective a été constituée par prélèvement sur les résultats de l'exercice, pour couvrir les risques latents sur l'ensemble des actifs courants et ceux nécessitant un suivi particulier.

A ce titre, les provisions constituées par la banque jusqu'au 31/12/2015 s'élèvent à 9 615 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2015 totalisent le montant de 1 450 KDT.

### **3.1.3 Provisions additionnelles**

En application des dispositions de la circulaire aux banques n°2013-21 du 30 décembre 2013, la banque a constitué des provisions additionnelles en couverture du risque net sur les actifs ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 3 ans, conformément aux quotités minimales suivantes :

- 40% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 3 à 5 ans ;
- 70% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 de 6 et 7 ans ;
- 100% pour les engagements ayant une ancienneté dans la classe 4 supérieure ou égale à 8 ans.

Il est entendu par risque net, le montant de l'engagement après déduction :

- Des agios réservés ;
- Des garanties reçues de l'Etat, des organismes d'assurance et des établissements de crédit ;
- Des garanties sous forme de dépôts ou d'actifs financiers susceptibles d'être liquidés sans que leur valeur ne soit affectée ;
- Des provisions constituées conformément aux dispositions de l'article 10 de la circulaire aux établissements de crédit n°91-24.

A ce titre, les provisions additionnelles constituées par la banque jusqu'au 31/12/2015 s'élèvent à 47 806 KDT. Les dotations aux provisions au titre de l'exercice 2015 totalisent le montant de 10 793 KDT.

### **3.1.4 Provisions sur le secteur touristique**

La circulaire 2015-12 relative aux mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises du secteur touristique a apporté certaines nouvelles dispositions aux banques. Il s'agit essentiellement du maintien de la classification au 31 décembre 2014 ainsi que du gel de l'antériorité pour le calcul des provisions additionnelles.

L'application de cette circulaire par la Banque ramène le coût du risque net de l'exercice 2015 d'un montant de 25 310 KDT à un montant de 22 689 KDT.

## **3.2- Comptabilisation du portefeuille-titres et revenus y afférents**

### **Composition du portefeuille-titres**

Le portefeuille titres est composé du portefeuille commercial et du portefeuille d'investissement.

(i) Le portefeuille-titres commercial :

- a) Titres de transaction : Ce sont des titres qui se distinguent par leur courte durée de détention (inférieure à 3 mois) et par leur liquidité ;
- b) Titres de placement : Ce sont les titres qui ne répondent pas aux critères retenus pour les titres de transaction ou d'investissement.

(ii) Le portefeuille d'investissement :

Le portefeuille d'investissement comprend les titres représentant des parts de capital dans les entreprises dont la possession durable est considérée utile à l'activité de la banque (titres de participation à caractère durable) : titres de participation, parts dans les entreprises associées et parts dans les entreprises liées.

## Comptabilisation et évaluation à la date d'arrêté

Les titres sont comptabilisés à la date d'acquisition pour leur coût d'acquisition tous frais et charges exclus à l'exception des honoraires d'étude et de conseil engagés à l'occasion de l'acquisition de titres d'investissement, de participation ou de parts dans les entreprises associées et les co-entreprises et parts dans les entreprises liées.

**Les participations souscrites et non libérées sont enregistrées en engagements hors bilan pour leur valeur d'émission.**

**A la date d'arrêté, il est procédé à l'évaluation des titres comme suit :**

- **Les titres de transaction :** Ces titres sont évalués à la valeur de marché (le cours boursier moyen pondéré). La variation du cours consécutive à leur évaluation à la valeur de marché est portée en résultat.
- **Les titres de placement :** Ces titres sont valorisés pour chaque titre séparément à la valeur du marché pour les titres cotés. Il ne peut y avoir de compensation entre les plus-values latentes de certains titres avec les pertes latentes sur d'autres titres. La moins-value latente ressortant de la différence entre la valeur comptable et la valeur de marché donne lieu à la constitution de provision contrairement aux plus-values latentes qui ne sont pas constatées.
- **Les titres d'investissement :** Ces titres sont valorisés à la valeur du marché pour les titres cotés, et à la valeur mathématique pour les titres non cotés. Cette valorisation se fait séparément, pour chaque titre. Le traitement des plus-values latentes sur ces titres est le même que celui prévu pour les titres de placement.

## Comptabilisation des revenus sur portefeuille-titres

Les intérêts sont pris en compte en produits de façon étalée sur la période concernée.

Les dividendes sur les titres à revenu variable détenus par la banque sont pris en compte en résultat dès le moment où leur distribution a été officiellement approuvée.

### 3.3- Comptabilisation des ressources et charges y afférentes

Les engagements de financement reçus sont portés en hors bilan à mesure qu'ils sont contractés et sont transférés au bilan au fur et à mesure des tirages effectués.

Les intérêts et les commissions de couverture de change sur emprunts sont comptabilisés parmi les charges à mesure qu'ils sont courus.

### 3.4- Opérations en devises

Conformément aux dispositions prévues par les normes comptables sectorielles des Etablissements Bancaires, les Etats Financiers sont arrêtés en tenant compte des créances et dettes en devises et de la position de change en devises convertie sur la base du dernier cours de change interbancaire du mois de décembre 2015. Les gains et les pertes de changes résultant de la réévaluation de la position de change sont pris en compte dans le résultat arrêté au 31-12-2015.

### 3.5- Immobilisations et autres actifs non courants

Les immobilisations sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et sont amorties selon la méthode linéaire.

Les taux d'amortissement appliqués sont les suivants :

- Mobilier et matériel de bureaux	10 ans	10 %
- Matériel de transport	5 ans	20%
- Matériel informatique	7 ans	15%
- Logiciel	3 ans	33%
- A. A. et installations	10 ans	10%
- Immeuble d'exploitation (fondation et gros œuvres)	50 ans	2%

- Baies vitrées et carrelages	20 ans	5%
- Boiserie, quincaillerie et ameublements fixes	20 ans	5%
- Installations d'éclairage et de climatisation	10 ans	10%
- Ascenseurs et installations diverses	10 ans	10%
- Fonds de commerce	20 ans	5%

### 3.6- Impôts sur les bénéfices

Le résultat fiscal est déterminé en application des règles du droit commun.

### 3.7- Retraitement des données comparatives de l'exercice 2014

Les données comparatives de l'exercice 2014 ont été retraitées en pro-forma pour les besoins de la comparaison, de la façon suivante :

	Notes	31/12/2014 Publié	ajust.1	ajust.2	31/12/2014 retraité
<b>ACTIF</b>					
AC1- Caisse & avoirs auprès de la BCT, CCP & TGT	4.1	29 598			29 598
AC2- Créances sur les établissements bancaires & financiers	4.2	29 552			29 552
AC3- Créances sur la clientèle	4.3	1 321 652	-4 017		1 317 635
AC4- Portefeuille-titres commercial	4.4	55 033			55 033
AC5- Portefeuille d'investissement	4.5	38 459			38 459
AC6- Valeurs immobilisées	4.6	32 150			32 150
AC7- Autres actifs	4.7	25 393		-1 539	23 854
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>1 531 837</b>	<b>-4 017</b>	<b>-1 539</b>	<b>1 526 282</b>
<b>PASSIF</b>					
PA1- Banque centrale et CCP	4.8	50 000			50 000
PA2- Dépôt & avoirs des établissements bancaires & financiers	4.9	40 256			40 256
PA3- Dépôt & avoirs de la clientèle	4.10	854 628		-1 539	853 090
PA4- Emprunts & ressources spéciales	4.11	381 455			381 455
PA5- Autres passifs	4.12	43 366	-4 017		39 349
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>1 369 705</b>	<b>-4 017</b>	<b>-1 539</b>	<b>1 364 150</b>
<b>CAPITAUX PROPRES</b>					
CP1- Capital		100 000			100 000
CP2- Réserves		46 893			46 893
CP4- Autres capitaux propres		3 762			3 762
CP5- Résultats reportés		1 038			1 038
CP6- Résultat de la période		10 439			10 439
<b>TOTAL CAPITAUX PROPRES</b>	4.13	<b>162 132</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>162 132</b>
<b>TOTAL PASSIF &amp; CAPITAUX PROPRES</b>		<b>1 531 837</b>	<b>-4 017</b>	<b>-1 539</b>	<b>1 526 282</b>

#### Ajustement 1 :

Reclassement des Produits d'intérêts perçus d'avance sur les crédits de la rubrique PA5 « Autres Passifs » à la rubrique AC3 « Créances sur la clientèle » en déduction pour un montant de 2749 mDT au 31/12/2015 contre 4 017 mDT au 31/12/2014.

#### Ajustement 2 :

Reclassement des charges d'intérêts perçus d'avance de la rubrique AC7 « Autres Actifs » à la rubrique PA3 « Dépôts & avoirs de la clientèle » en déduction pour un montant de 969 mDT au 31/12/2015 contre 1 538 mDT au 31/12/2014.

#### Ajustement 3 :

A l'occasion de l'arrête 2015, la banque a procédé à la comptabilisation des intérêts de retard sur escompte pour un montant de 6 235 mDT. Pour le besoin de comparabilité, la correction susvisée a été constatée au titre de l'exercice 2014 pour un montant de 4 744 mDT. Les intérêts de retards ont été comptabilisés en contrepartie des agios réservés.

### 3.8- Comptes de régularisation

Les comptes de régularisations actifs et passifs, présentant au 31 décembre 2015 des soldes respectifs de 8 172 mDT et 10 174 mDT, intègrent certains comptes non justifiés. Les travaux d'analyse, de justification et d'apurement de ces comptes sont à un stade avancé à la date d'arrêté des états financiers et n'ont pas révélé une base de risques significatifs au-delà du montant ayant fait l'objet d'affectation de provisions pour un montant de 1,4 MDT.

Du fait que ces comptes trouvent leurs contreparties, essentiellement, soit entre eux soit comme suspens figurant au niveau des rapprochements bancaires avec la Banque Centrale de Tunisie et avec les différents correspondants. La direction de la Banque, bien qu'aucune estimation définitive ne peut être arrêtée à ce stade, juge que l'impact final de ces apurements sur le résultat de l'exercice ne sera pas significatif au-delà du montant ayant déjà fait l'objet d'affectation de provisions.

#### **NOTES EXPLICATIVES (Les chiffres sont exprimés en mDT : milliers de Dinars)**

#### **ACTIF**

#### **Note 4.1 : AC1- Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, TGT**

Le solde de cette rubrique s'élève au 31 Décembre 2015 à **27 998** mDT contre **29 598** mDT au 31 Décembre 2014 se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
- Caisses en dinars	6 403	3 484	2 919	84%
- Caisse en devises	422	753	-331	-44%
- Avoirs en dinars auprès de la BCT	17 399	22 611	-5 212	-23%
- Avoirs en devises auprès de la BCT	3 774	2 750	1 024	37%
<b>Total</b>	<b>27 998</b>	<b>29 598</b>	<b>-1 600</b>	<b>-5%</b>

#### **Note 4.2 : AC2- Créances sur les établissements bancaires et financiers**

Les créances sur les établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2015 à **29 316** mDT contre **29 552** mDT au 31 Décembre 2014 ; soit une baisse **236** mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
- Avoir chez les Banques	1 898	3 109	-1 211	-39%
- Placements en dinars sur le Marché Monétaire	0	7 000	-7 000	-100%
- Créances sur les établissements de leasing (*)	27 418	19 443	7 975	41%
<b>Total</b>	<b>29 316</b>	<b>29 552</b>	<b>-236</b>	<b>-1%</b>

(\*) Les créances sur les établissements de leasing sont relatives à l'AIL, HANNIBAL LEASE, COMPAGNIE INTERNATIONALE DE LEASING, TUNISIE LEASING.

- Ventilation des créances nettes sur les établissements de leasing :

Entité	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Entreprises liées	20 110	9 319	10 791	116%
Autres	7 308	10 124	-2 816	-28%
<b>Total</b>	<b>27 418</b>	<b>19 443</b>	<b>7 975</b>	<b>41%</b>

### Note 4.3 : AC3- Créances sur la clientèle

Les créances sur la clientèle présentent au 31 Décembre 2015 un solde net de **1 445 326 mDT** contre un solde net de **1 317 635 mDT** au 31 Décembre 2014 ; soit un accroissement de 127 691 mDT se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité (*)	Variation	
Crédits à la clientèle non échus	1 242 319	1 150 852	1 150 852	91 467	8%
- Créances impayées	251 582	187 574	192 319	59 263	31%
- Principal impayé	171 650	128 837	128 837	42 813	33%
- Intérêts impayés	33 608	28 839	28 839	4 769	17%
- Intérêts de retard & autres impayés	46 324	29 899	34 643 (*)	11 681	34%
- Intérêts & com. courus & non échus	2 905	2 230	2 230	675	30%
- Autres comptes débiteurs (c/c & cc associés) (**)	188 068	177 488	177 488	10 580	6%
- Produits d'intérêts perçus d'avance	-2 749	-	-4017 (***)	1 268	-32%
<b>Total brut des créances sur la clientèle</b>	<b>1 682 125</b>	<b>1 518 144</b>	<b>1 518 871</b>	<b>163 254</b>	<b>11%</b>
A déduire couverture	-236 799	-196 492	-201 236	-35 563	18%
- Provisions individuelles	-127 981	-108 112	-108 112	-19 869	18%
- Provisions collectives	-9 615	-8 165	-8 165	-1 450	18%
- Agios reserves	-99 203	-80 215	-84 959 (*)	-14 244	17%
<b>Total net des créances sur la clientèle</b>	<b>1 445 326</b>	<b>1 321 652</b>	<b>1 317 635</b>	<b>127 691</b>	<b>10%</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 3).

(\*\*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 1).

#### - Crédits à la clientèle non échus

Les comptes de prêts à la clientèle totalisent à fin Décembre 2015 la somme de **1 242 319 mDT** contre **1 150 852 mDT** à fin 2014 ; soit une augmentation de **91 467 mDT** représentant 8%.

Les avances sur les placements à terme sont présentés sous la rubrique « Crédits à la clientèle non échus » pour un montant de 2 395 mDT.

#### - Les autres comptes débiteurs (comptes courants et c/c associés hors leasing)

Le solde de ces comptes a atteint à fin Décembre 2015 un total de **188 068 mDT** contre **177 488 mDT** à fin 2014, soit une augmentation de **10 580 mDT** se détaillant ainsi :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	variations	
Comptes courants débiteurs (facilités de caisse)	185 549	174 969	10 580	6%
Comptes courants associés	2 519	2 519	0	100%
<b>Total</b>	<b>188 068</b>	<b>177 488</b>	<b>10 580</b>	<b>6%</b>

La ventilation des engagements de la clientèle par classe de risque (Hors créances sur les établissements de Leasing) se présente comme suit :

Nature de l'engagement	Actifs normaux (*)		Actifs non performants (**)			Total		
	31/12/2015	31/12/2014	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité(****)	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité(****)
Créances sur la clientèle	1 331 904	1 237 626	352 197	280 518	285 261	1 684 847	1 518 144	1 522 887
Engagement Hors bilan	302 157	325 078	14 390	7 516	7 516	316 547	332 594	332 594
<b>Total Brut</b>	<b>1 634 061</b>	<b>1 562 704</b>	<b>366 587</b>	<b>288 034</b>	<b>292 777</b>	<b>2 001 394</b>	<b>1 850 738</b>	<b>1 855 481</b>
Total couverture constituée hors Décôte (***)	-14 807	-11 211	-174 186	-156 434	-161 177	-188 993	-167 645	-172 388
Impact Décôte	-	-	-47 805	-37 012	-37 012	-47 805	-37 012	-37 012
<b>Total Net</b>	<b>1 619 254</b>	<b>1 551 493</b>	<b>144 596</b>	<b>94 588</b>	<b>94 588</b>	<b>1 761 874</b>	<b>1 646 081</b>	<b>1 646 081</b>
%	92%	94%	8%	6%	6%	100%	100%	100%

(\*) Créances classées A & B1

(\*\*) Créances classées B2, B3 & B4

(\*\*\*) Y compris le montant des provisions collectives.

(\*\*\*\*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 3).

- Ventilation des créances nettes sur la clientèle :

Entité	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité (*)	Variation	
Entreprises liées	5 777	6 006	6 006	- 229	-4%
Autres	1 439 549	1 315 646	1 311 629	127 920	10%
<b>Total</b>	<b>1 445 326</b>	<b>1 321 652</b>	<b>1 317 635</b>	<b>127 691</b>	<b>10%</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 1).

#### **Note 4.4 : AC4- Portefeuille -Titres Commercial**

Le solde net de cette rubrique atteint **96 720 mDT** à fin décembre 2015 contre **55 033 mDT** à fin 2014 enregistrant une hausse de **41 687 mDT** détaillée comme suit :

	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Obligations & intérêts rattachés	5 869	6 708	-839	-13%
Emprunts National 2014 & intérêts rattachés	11 995	12 363	-368	-3%
Bons de trésor & intérêts rattachés	78 856	35 698	43 158	121%
Titres de transaction SICAV		264	-264	-100%
<b>Total</b>	<b>96 720</b>	<b>55 033</b>	<b>41 687</b>	<b>76%</b>

- La ventilation des titres de transaction est comme suit :

Entité	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Organismes public	94 851	52 211	42 640	82%
Entreprises liées	0	264	-264	-100%
Autres	1 869	2 558	-689	-27%
<b>Total</b>	<b>96 720</b>	<b>55 033</b>	<b>41 687</b>	<b>76%</b>

#### **Note 4.5 : AC5- Portefeuille d'investissement**

La situation nette du portefeuille d'investissement s'élève à fin décembre 2015 à **38 769mDT** contre **38 459 mDT** à fin 2014 ; soit une baisse nette de **310 mDT** :

Intitulé	Montant
Portefeuille Titres d'investissement brut à fin 2014	<b>44 097</b>
(+) Participations libérées au titre de l'année 2015	<b>16</b>
(-) Cessions de participations	<b>-50</b>
(+) Reclassement	<b>195</b>
<b>Total brut des participations libérées DECEMBRE 2015</b>	<b>44 258</b>
<b>A déduire : Couverture constitués DECEMBRE 2015</b>	<b>-5 489</b>
(-) Provisions constituées au DECEMBRE 2015	<b>-4 972</b>
(-) Produits différés constitués DECEMBRE 2015	<b>-517</b>
<b>Valeur nette des participations DECEMBRE 2015</b>	<b>38 769</b>

- Les mouvements sur les provisions pour dépréciation des titres d'investissement de la banque au 31 décembre 2015 :

Entité	à fin 2014	Dotation	Reprise	à Fin 2015
Titres d'investissement	5 121	229	378	4 972
<b>Total</b>	<b>5 121</b>	<b>229</b>	<b>378</b>	<b>4 972</b>

Les titres de participations détenus par la banque ne sont pas cotés en bourse et sont ventilés comme suit :

- Titres émis par les filiales présentent un solde de **29 570 KDT**.
- Titres émis par les autres entreprises présentant un solde de **14 688 KDT**.
- Le détail des participations dans les principales filiales est le suivant :

Raison Sociale	Siège social	Capitaux propres 2014	Resultat net 2014	STRUCTURE DE CAPITAL AU 31/12/2014			Participation BTK au 31/12/2015					
				Capital (en mD)	Nbre Titres	V.Nominal (en DT)	Nbre Titres	Dont Act. Grat.	% Part. BTK	Souscription (en mD)	Partie Libérée	CMP
SOCIETE DU CONSEIL ET DEL'INTERMEDIATION FINANCIERE	Rue du Lac Oubeira - les berges du lac Tunis	1 571 805	-153 555	1 000 000	10 000	100	8 000	0	80.0%	800 000	800 000	100
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	Rue Hédi Noura - Tunis	25 700 029	2 719 651	15 000 000	1 500 000	10	1 425 000	0	95.0%	21 000 000	21 000 000	15
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	Rue Hédi Noura - Tunis	2 974 610	2 433 197	300 000	30 000	10	30 000	0	100.0%	300 000	300 000	10
SOCIETE UNIVERS INVEST- SICAR	Immeble Palmarium - Rue de Grèce -Tunis	5 508 383	41 098	5 000 000	1 000 000	5	640 000	0	64.0%	3 200 000	3 200 000	5
UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF	c/o BTK-10 bis, avenue Mohamed V-Tunis	1 150 392	54 991	500 000	50 000	10	49 500	0	99.0%	495 000	495 000	10
SOCIETE TUNIS CENTER	Immeble Palmarium - Rue de Grèce -Tunis	17 514 549	1 558 267	10 000 000	100 000	100	22 750	0	22.8%	2 275 000	2 275 000	100
SOCIETE TUNISIENNE DE PROMOTION DES POLES IMMOBILIERS ET INDUSTRIELS - STPI	Résidence la coupole - Avenue Hédi Noura - Ennasr II	5 093 441	-307 790	4 000 000	40 000	100	12 000	0	30.0%	1 200 000	1 200 000	100
MEDAI	c/o BTK-10 bis, avenue Mohamed V-Tunis	1 035 674	36 751	1 000 000	10 000	100	3 000	0	30.0%	300 000	300 000	100

#### **Note 4.6 : AC6- Valeurs Immobilisées**

Le solde net des valeurs immobilisées au 31 Décembre 2015 s'élève à **33 155 mDT** contre **32 150 mDT** au 31 Décembre 2014 ; soit une augmentation de **1 005 mDT**.

Le détail de la rubrique immobilisations est repris dans le tableau suivant :

Désignations	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
<b>Valeurs Brutes des Immobilisations</b>	<b>62 554</b>	<b>55 619</b>	<b>6 935</b>	<b>12%</b>
Fonds de commerce	954	954	0	0%
Logiciels et Système d'information	16 946	15 859	1 087	7%
Bâtiments Tours « B & C »	6 274	6 274	0	0%
Terrain	761	761	0	0%
Bâtiment Siège social	4 149	4 149	0	0%
Bâtiment Agences	9 369	6 344	3 025	48%
Matériel de transport	1 001	942	60	6%
Matériels de bureau et informatique	5 550	5 621	-71	-1%
Mobilier de bureau	2 119	1 192	927	78%
AGENC. AMENAG. & INSTALLATIONS	15 082	13 106	1 976	15%
Travaux et agencements en cours	349	417	-68	-16%
A déduire	-29 399	-23 469	-5 930	25%
<b>Amortissements cumulés</b>	<b>-29 048</b>	<b>-23 118</b>	<b>-5 930</b>	<b>26%</b>
<b>Provisions immobilisations (*)</b>	<b>-351</b>	<b>-351</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Valeur comptable nette des immobilisations</b>	<b>33 155</b>	<b>32 150</b>	<b>1 005</b>	<b>3%</b>

(\*) Correspond principalement à une provision relative à des avances servies en 2007 et durant les exercices antérieurs dans le cadre de la mise en place du logiciel Global Banking.

#### **Note 4.7 : AC7- Autres actifs**

Le solde net de cette rubrique s'élève 31 Décembre 2015 à **24 848 mDT** contre **23 854 mDT** à fin 2014 ; soit une baisse nette de **994 mDT** détaillée comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité (*)	Variation	
Crédits au personnel sur le fonds social	2 711	2 782	2 782	-71	-3%
Les comptes de l'Etat	13 101	17 238	17 238	-4 137	-24%
Débiteurs divers (filiales & locataires)	110	311	311	-201	-65%
Débiteurs divers et autres actifs	787	919	919	-132	-14%
Comptes de régularisation	8 272	8 298	6759 (*)	1 513	22%
Particip. dans des sociétés en liquidation	1 272	1 272	1 272	0	0%
Frais d'émission des emprunts obligataires	2 155	1 889	1 889	266	14%
Biens immobiliers destinés à la vente	3 718	707	707	3 011	426%
<b>Total brut</b>	<b>32 126</b>	<b>33 416</b>	<b>31 877</b>	<b>249</b>	<b>1%</b>
<b>A déduire</b>	<b>-7 278</b>	<b>-8 023</b>	<b>-8 023</b>	<b>745</b>	<b>-9%</b>
Les provisions sur les débiteurs divers & les cptes régul.	-1 100	-1 100	-1 100	0	0%
Les provisions sur particip. dans les stés en liquidation	-969	-969	-969	0	0%
Les résorptions des frais d'émission des emprunts obligataires	-1 200	-1 200	-1 200	0	0%
Produits différés des créances sur l'Etat	-4 009	-4 754	-4 754	745	-16%
<b>Total net des autres postes d'actif</b>	<b>24 848</b>	<b>25 393</b>	<b>23 854</b>	<b>994</b>	<b>4%</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 2).

#### **PASSIF**

#### **Note 4.8 : PA1- Banque centrale et CCP**

Les dépôts et avoirs de la Banque Centrale s'élèvent au 31 Décembre 2015 à **0 mDT** contre **50 000 mDT** au 31/12/2014; soit une diminution de **50 000 mDT** :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variations	
Emprunts de la BTK auprès de la BCT	0	50 000	-50 000	-100%
<b>Total</b>	<b>0</b>	<b>50 000</b>	<b>-50 000</b>	<b>-100%</b>

#### **Note 4.9 : PA2- Dépôts & avoirs des établissements bancaires et financiers**

Les dépôts des établissements bancaires et financiers s'élèvent au 31 Décembre 2015 à **111 401 mDT** contre **40 256 mDT** au 31 Décembre 2014 ; soit une hausse de **71 145 mDT** se détaillant comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variations	
Emprunts en dinars sur le Marché Monétaire	16 000	-	16 000	-
Emprunts en devises	95 354	40 178	55 176	137%
Dettes rattachées sur les placements des établissements bancaires & financiers	47	78	-31	-40%
<b>Total</b>	<b>111 401</b>	<b>40 256</b>	<b>71 145</b>	<b>177%</b>

#### **Note 4.10 : PA3- Dépôts de la clientèle**

Les dépôts de la clientèle s'élèvent au 31 Décembre 2015 à **921 715 mDT** contre **853 090 mDT** au 31 Décembre 2014 ; soit une hausse de **68 625 mDT**. Cette hausse se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité (*)	Variation	
- Comptes courants ordinaires de la clientèle	150 839	138 440	138 440	12 399	9%
- Comptes d'épargne de la clientèle	151 764	114 014	114 014	37 750	33%
- C/C des non résidents en devises	38 624	35 327	35 327	3 297	9%
- Comptes indisponibles	4 564	14 169	14 169	-9 605	-68%
- Comptes de dépôts à terme	557 953	527 716	527 716	30 237	6%
- Autres comptes créditeurs (valeurs à imputer)	18 940	24 964	24 964	-6 024	-24%
-Charges d'intérêts perçus d'avance	-969	-	-1 539 (*)	570	-37%
<b>Total brut</b>	<b>921 715</b>	<b>854 628</b>	<b>853 090</b>	<b>68 625</b>	<b>8%</b>

(\*) : Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 2).

#### **Note 4.11 : PA4- Emprunts & Ressources spéciales**

Les emprunts à long et à moyen terme ont atteint **460 085 mDT** au 31 Décembre 2015 contre **381 455 mDT** au 31 Décembre 2014, cette augmentation s'explique par l'utilisation des lignes BERD, groupe BPCE et BEI et de l'émission ligne PROPARCO, détaillés dans le tableau ci-après :

Libellé	A fin Décembre 2014	A fin Décembre 2015		
		Tirage	Remb	Solde
Emprunt Obligataire 2010	34 146		3 968	30 178
Emprunt Obligataire 2012	48 458		10 771	37 687
Emprunt Obligataire 2014	42 395		5 692	36 703
<b>Total emprunt locaux</b>	<b>124 999</b>	<b>0</b>	<b>20 431</b>	<b>104 568</b>
Emprunt BAD 2001 (BAD 4)	4 425		4 425	
Ligne PME Italienne	2 117		435	1 682
Emprunt BEI	56 868		0	56 868
Ligne BPCE	123 746	87 177	15 878	195 045
Ligne BERD	64 514	21 883	11 812	74 585
Ligne PROPARCO		21 887		21 887
<b>Total ressources spéciales</b>	<b>251 670</b>	<b>130 946</b>	<b>32 550</b>	<b>350 066</b>
Intérêts & comm. rattachés aux emprunts locaux & ressources spéciales	4 785	5 450	4 785	5 450
<b>Total rubrique</b>	<b>381 455</b>	<b>136 396</b>	<b>57 766</b>	<b>460 085</b>

#### **Note 4.12 : PA5- Autres passifs**

Les autres comptes du passif ont atteint au 31 Décembre 2015 le montant de **33 071 mDT** contre **39 349 mDT** à fin 2014 ; soit une baisse de **6 278 mDT**, ainsi détaillée :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014 publié	31/12/2014 retraité	Variation	
Créditeurs divers	3 464	3 205	3 205	259	8%
Charges à payer (*)	11 724	8 925	8 925	2 799	31%
Produits perçus ou comptabilisé d'avance	238	4 272	255 (**)	-17	-7%
Les comptes de régularisations	10 174	22 123	22 123	-11 949	-54%
Provisions pour congés à payer	1 442	1 143	1 143	299	26%
Provisions pour risques et charges	6 029	3 697	3 697	2 332	63%
<b>Total brut</b>	<b>33 071</b>	<b>43 366</b>	<b>39 349</b>	<b>-6 278</b>	<b>-16%</b>

(\*) Le solde des charges à payer est composé principalement des frais refacturés par le groupe, l'estimation du montant de prime de Bilan pour l'année 2015 et l'estimation de la part du personnel au bénéfice de 2015

(\*\*) Colonne comparative retraitée : Cf. Note 3.7 aux états financiers (Ajustement 1).

## **CAPITAUX PROPRES**

### **Note 4.13 : CP- Capitaux propres**

A la date du 31 Décembre 2015, le capital social s'élève à **100 000 mDT** composé de 1.000.000 d'actions d'une valeur nominale de **100 DT** libérée en totalité, détaillés comme suit :

Actionnaires	A fin 2014	Cessions	Acquisitions	Structure du capital au 31 Décembre 2015
BPCE international	60 000	-	-	60 000
Etat tunisien	20 000	-	-	20 000
Etat koweïtien	20 000	-	-	20 000
<b>Total</b>	<b>100 000</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>100 000</b>

Le total des capitaux propres net s'élève à **169 860 mDT** au 31 Décembre 2015 contre un total de **162 132 mDT** au 31 Décembre 2014 ; soit une variation positive de **7 728 mDT**. Le détail des capitaux propres se présente comme suit :

Libellé	Capital	Réserve légale	Fonds social	Réserves des bénéfices exonérés	Autres réserves (*)	Résultats reportés (**)	Résultat net de la période	Total
Solde à fin Décembre 2014	100 000	9 624	3 762	11 643	25 626	1 039	10 439	162 132
Affectation du résultat 2014 conformément à la décision de l'AGO du 01/06/2015		376	750		9 000	313	- 10 439	- 0
Opérations sur fonds social			- 647					- 647
Résultat de l'exercice 2015							8 375	8 375
<b>Solde à fin Décembre 2015</b>	<b>100 000</b>	<b>10 000</b>	<b>3 865</b>	<b>11 643</b>	<b>34 626</b>	<b>1 352</b>	<b>8 375</b>	<b>169 860</b>

(\*) Les réserves facultatives dont 19 639 mDT antérieures à 2014 non soumis à la retenue à la source.

(\*\*) Les résultats reportés dont 1039 mDT de report à nouveau 2014 non soumis à la retenue à la source.

## **ENGAGEMENTS HORS BILAN**

### **Note 5.1 : Cautions, Avals et autres garanties données**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Avals d'emprunts obligataires	120	120	0	0%
Aval de billets de trésorerie	8 500	15 810	-7 310	-46%
Avals, cautions & autres garanties données	195 085	185 404	9 681	5%
<b>Total</b>	<b>203 705</b>	<b>201 334</b>	<b>2 371</b>	<b>1%</b>

- Ventilation des cautions et avals hors bilan par nature de contrepartie :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Entreprises liées	27	27	0	0%
Autres	203 678	201 307	2 371	1%
<b>Total</b>	<b>203 705</b>	<b>201 334</b>	<b>2 371</b>	<b>1%</b>

### **Note 5.2 : Engagements donnés**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Engagement de financement donnés	53 248	49 621	3 627	7%
Engagement de financement donnés sur découvert mobilisé	530	230	300	130%
Engagement sur titres	176	176	0	0%
<b>Total</b>	<b>53 954</b>	<b>50 027</b>	<b>3 927</b>	<b>8%</b>

### **Note 5.3 : Engagements reçus**

Cette rubrique se détaille comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Garantie ETAT	1 250	6 250	-5 000	-80%
Garantie SOTUGAR	5 193	6 729	-1 536	-23%
Garantie COTUNACE	7 186	7 490	-304	-4%
<b>Total</b>	<b>13 629</b>	<b>20 469</b>	<b>-6 840</b>	<b>-33%</b>

Par ailleurs, il est à noter que les garanties sous formes d'hypothèques immobilières inscrites au profit de la banque et constituées sur les engagements à la clientèle ne sont pas comprises dans les engagements reçus.

### **ETAT DE RESULTAT**

Le produit net bancaire au titre de la période allant du 1<sup>er</sup> Janvier à fin Décembre 2015 s'élève à **75 454 mDT** contre **63 430 mDT** à fin Décembre 2014 ; soit une hausse de **12 024 mDT** représentant **19 %**.

La décomposition du produit net bancaire (PNB) est expliquée au niveau des notes suivantes :

### **Note 6.1 : PR1 - Intérêts & revenus assimilés**

Les intérêts et revenus assimilés perçus totalisent **107 573 mDT** à fin Décembre 2015 contre **96 351 mDT** pour la même période en 2014 ; soit une augmentation de **11 222 mDT** représentant **12%**, détaillés comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Intérêts des placements au marché monétaire	626	245	381	155%
Intérêts sur opérations de change à terme	818	2 400	-1 582	-66%
Intérêts des comptes débiteurs	17 857	15 513	2 344	15%
Intérêts des crédits à court terme	25 017	24 424	593	2%
Intérêts des crédits à moyen & long terme	59 335	50 167	9 168	18%
Commissions d'engagement	249	155	94	61%
Commissions sur cautions & avals	3 671	3 447	224	7%
<b>Total</b>	<b>107 573</b>	<b>96 351</b>	<b>11 222</b>	<b>12%</b>

### **Note 6.2 : PR2- Commissions**

Les commissions perçues de la période du 1er janvier au 31 Décembre 2015 totalisent **21 469 mDT** contre **15 570 mDT** à fin Décembre 2014 ayant augmenté de **5 899 mDT** ; soit **38%** détaillées comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Commissions d'études & gestion	4 015	3 517	498	14%
Commissions sur opérations bancaires dinars	14 365	9 210	5 155	56%
Comms sur op. de change & de commerce ext.	3 089	2 843	246	9%
<b>Total</b>	<b>21 469</b>	<b>15 570</b>	<b>5 900</b>	<b>38%</b>

Le détail des commissions sur opérations bancaires en Dinar se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Autres commissions	16	41	-25	-61%
Commissions monétiques	655	449	206	46%
Commissions moyens de paiement	4 443	3 205	1 238	39%
Frais et commissions sur comptes	9 251	5 515	3 736	68%
<b>Total</b>	<b>14 365</b>	<b>9 210</b>	<b>5 155</b>	<b>91%</b>

### **Note 6.3 : PR3- Gains sur portefeuille-titres commercial et opérations financières**

Les revenus du portefeuille titres commercial et les opérations financières totalisent à fin Décembre 2015 un montant de **7 984 mDT** contre **5 831 mDT** à fin Décembre 2014 ; soit une augmentation de **2 153 mDT** résultant principalement de :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Solde en gains sur opérations financières (change)	3 267	2 653	614	23%
Intérêts sur Obligations et Bons de trésor	4 701	3 292	1 409	43%
Moins et plus values de cession	16	-114	130	-114%
<b>Total</b>	<b>7 984</b>	<b>5 831</b>	<b>2 154</b>	<b>37%</b>

### **Note 6.4 : PR4 - Revenus du portefeuille titres d'investissement**

Les revenus du portefeuille titres d'investissement totalisent à fin Décembre 2015 un montant de **6 794 mDT** contre **7 036 mDT** à fin Décembre 2014 ; soit une baisse de **242 mDT**. Les revenus du portefeuille d'investissement incluent les dividendes et les jetons de présence.

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Filiales de la Banque	5 398	5 402	-4	0%
Autres participations	1 396	1 634	-238	-15%
<b>Total</b>	<b>6 794</b>	<b>7 036</b>	<b>-242</b>	<b>-3%</b>

Le détail des dividendes se présente comme suit :

Société	Dividendes au 31/12/2015	Dividendes au 31/12/2014
TANKAGE	864	600
SOCIETE UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	15	15
SOCIETE TUNISIENNE DE CONTROLE VERITAS	64	65
STEG INTERNATIONAL SERVICES	150	150
SOCIETE DE PROMOTION ET DE FINANCEMENT TOURISTIQUE SPFT- CARTHAGO	193	168
SOCIETE TUNIS INFORMATION TECHNOLOGY FUND		304
AGENCE DE CONTROLE TECHNIQUE APAVE TUNISIE	23	18
SOCIETE DE RECOUVREMENT DES CREANCES EL ISTIFA	2 418	3 100
SOCIETE SOTULUB	-	114
UNIVERS PARTICIPATIONS -SICAF	396	25
SOCIETE TUNIS CENTER	683	683
ARAB INTERNATIONAL LEASE - AIL	1 710	1 425
<b>Total</b>	<b>6 516</b>	<b>6 667</b>

#### **Note 6.5 : CH1- Intérêts encourus et charges assimilées**

Les intérêts encourus et charges assimilées ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2015 un montant de **67 446 mDT** contre un montant de **60 934 mDT** pour la même période en 2014 ; soit une augmentation de **6 512 mDT**.

Le détail de cette rubrique se présente comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Intérêts des emprunts sur le marché monétaire	4 678	4 543	135	3%
Intérêts des emprunts locaux à M. & L.Terme	7 812	6 323	1 489	24%
Intérêts des emprunts extérieurs à M. & L.Terme	4 090	2 215	1 875	85%
Intérêts des dépôts à vue et épargne de la clientèle	5 968	4 582	1 386	30%
Intérêts des dépôts et placements de la clientèle	32 740	35 917	-3 177	-9%
Prime de couverture de risque de change	12 158	7 354	4 804	65%
<b>Total</b>	<b>67 446</b>	<b>60 934</b>	<b>6 512</b>	<b>11%</b>

#### **Note 6.6 : CH2- Commissions encourues**

Les commissions encourues ont enregistré durant la période écoulée à fin Décembre 2015 un montant de **920 mDT** contre un montant de **424 mDT** pour la même période en 2014 ; soit une augmentation de **496 mDT**.

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Commissions encourues sur emprunts locaux	88	141	-53	-38%
Commissions encourues sur opérations bancaires Dinars	657	198	459	231%
Commissions sur op. de changes & d'arbitrages	175	86	89	103%
<b>Total</b>	<b>920</b>	<b>424</b>	<b>496</b>	<b>117%</b>

**Note 6.7 : PR5/CH4 - Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances, hors bilan & passif**

Les dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur créances hors bilan et passif s'élèvent à **22 689 mDT** à fin Décembre 2015 contre **15 683 mDT** pour la même période en 2014 ; soit une hausse de **7 006 mDT**.

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Provisions individuelles et additionnelles sur les créances de la clientèle	19 834	14 523	5 311	37%
Provisions collectives	1 450	1 400	50	4%
Perte sur créance	1 405	219	1 186	542%
<b>Total dotations aux provisions affectées</b>	<b>22 689</b>	<b>16 142</b>	<b>6 547</b>	<b>41%</b>
Reprise des provisions sur créances / Perte sur créances	0	459	-459	-100%
<b>Total</b>	<b>22 689</b>	<b>15 683</b>	<b>7 006</b>	<b>45%</b>

Le détail des dotations aux provisions sur créances clients se présente comme suit :

Intitulé	Déc.2015			Déc.2014		
	Dotation	Reprise	Net	Dotation	Reprise	Net
<i>Provisions individuelles</i>	16 267	7 226	9 041	14 357	7 356	7 001
<i>Provisions additionnelles</i>	14 168	3 375	10 793	8 257	735	7 522
<i>Provisions collectives</i>	1 450		1 450	1 400		1 400
<b>Total provisions</b>	<b>31 885</b>	<b>10 601</b>	<b>21 284</b>	<b>24 014</b>	<b>8 091</b>	<b>15 923</b>

**Note 6.8 : PR6/CH5- Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement**

La rubrique « Dotations aux provisions et résultat des corrections de valeurs sur portefeuilles d'investissement » présente un solde positif **161 mDT** au titre de l'exercice 2015 contre un montant positif **191 mDT** pour l'exercice 2014 ; soit une baisse de **30 mDT**.

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Dotations aux provisions sur participations	-229	-214	-15	7%
Perte sur participation affectées	-	-213	213	-100%
Reprise des provisions sur participations	378	543	-165	-30%
Plus-values de cession des participations	12	75	-63	-84%
<b>Total</b>	<b>161</b>	<b>191</b>	<b>-30</b>	<b>-16%</b>

**Note 6.9 : PR7- Les autres produits d'exploitation**

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à fin Décembre 2015 à **675 mDT** contre **880 mDT** au titre de la même période en 2014, en baisse de **205 mDT** ; soit 23%.

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Revenus des loyers des immeubles	605	866	-261	-30%
Autres produits	70	14	56	400%
<b>Total</b>	<b>675</b>	<b>880</b>	<b>-205</b>	<b>-23%</b>

### **Note 6.10 : CH6- Frais du personnel**

Les frais du personnel ont atteint à fin Décembre 2015 la somme de **24 605 mDT** contre **21 414 mDT** à fin Décembre 2014 ; soit en augmentation de **3 191 mDT** (+15%).

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Salaires & appointements	19 205	16 800	2 405	14%
Charges sociales	5 027	4 209	818	19%
Autres frais & charges liés au personnel	373	405	-32	-8%
<b>Total</b>	<b>24 605</b>	<b>21 414</b>	<b>3 191</b>	<b>15%</b>

### **Note 6.11 : CH7- Charges générales d'exploitation**

Les charges générales d'exploitation ont atteint à fin Décembre 2015 un montant de **11 092 mDT** contre un montant de **11 432 mDT** à fin Décembre 2014 ; soit une diminution de **340 mDT**, et se détaillent comme suit :

Intitulé	31/12/2015	31/12/2014	Variation	
Impôts & taxes	358	720	-362	-50%
Travaux, fournitures & services extérieurs	9 781	10 109	-328	-3%
Transport & déplacements	953	603	350	58%
<b>Total</b>	<b>11 092</b>	<b>11 432</b>	<b>-340</b>	<b>-3%</b>

## **ETAT DE FLUX DE TRESORERIE**

### **Note 7 – Liquidités et Equivalents de liquidités**

Les liquidités et équivalents de liquidités ont atteint au 31 Décembre 2015 un solde négatif de **82 072 mDT** contre un solde négatif de **50 473 mDT** au 31 Décembre 2014 se détaillant ainsi :

Intitulé	Au 31/12/2015	Au 31/12/2014	Variation	
Avoirs en Caisses et Créances et Dettes auprès des Banques locales et BCT	27 386	29 599	-2 213	-7%
Avoirs auprès des Banques Etrangères	1 897	3 108	-1 211	-39%
Soldes des Prêts et Emprunts sur le Marché Monétaire et Dettes Rattachées	-111 355	-83 180	-28 175	34%
<b>Total</b>	<b>-82 072</b>	<b>-50 473</b>	<b>-31 600</b>	<b>63%</b>

### **Note 8 – Bilan par maturité**

Le bilan par maturité de la banque se présente au 31/12/2015 comme suit :

	Inf. à 3 mois	Entre 3 et 6 mois	Entre 6 mois et 1 an	Entre 1 et 2 ans	Entre 2 et 5 ans	sup à 5 ans	Actifs sans maturité	TOTAL
<b>I-ACTIFS</b>								
Caisse							6 826	6 826
Compte ordinaire BCT							21 172	21 172
Centre de chèques postaux								
Placements auprès de la BCT								
Placements auprès des Etablissements de crédit							1 897	1 897
Crédits à la clientèle (en brut)	166 646	100 866	97 755	93 282	245 985	259 855	737 656	1 702 046
Créances à échéance (0,1)	166 646	100 866	97 755	93 282	245 985	259 855		964 390
Créances à échéance (2,3 et 4)							298 006	298 006
Créances contentieuses								
Impayés							251 582	251 582
Comptes courants débiteurs							188 068	188 068
Portefeuille-titres	0	1 838	1 100	2 438	56 302	34 973	44 327	140 978
Bons du Trésor			500		50 600	27 756		78 856
Obligations			600	600	600	4 000	69	5 869
Participations							44 258	44 258
Autres titres		1 838		1 838	5 102	3 217		11 995
Immobilisations							62 554	62 554
Autres actifs	103	569	1 523	2 195	3 882	4 055	19 721	32 048
<b>Total (A)</b>	<b>166 749</b>	<b>103 273</b>	<b>100 378</b>	<b>97 915</b>	<b>306 169</b>	<b>298 883</b>	<b>894 153</b>	<b>1 967 521</b>
<b>II-PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES</b>								
Emprunts auprès de la BCT								
Emprunts auprès des établissements de crédit	111 401							111 401
Dépôts de la clientèle	91 900	158 769	131 468	44 755	67 552	22 360	341 373	858 178
Dépôts à vue							193 057	193 057
Autres sommes dues							18 903	18 903
Comptes spéciaux d'épargne							109 174	109 174
Comptes d'épargne logement	2 654		1 990	1 990	5 971	13 931		26 536
Autres comptes d'épargne	1 606		1 204	1 204	3 612	8 429		16 055
Comptes à terme et bons de caisse	87 641	158 769	128 274	41 561	57 970		20 239	494 453
Emprunts matérialisés par des titres	57 407	10 000	18 191	22 098	42 633	17 739	0	168 068
Certificats de dépôts	53 500	10 000						63 500
Emprunts obligataires	3 907		18 191	22 098	42 633	17 739		104 568
Autres emprunts	8 150	17 995	17 995	52 195	156 141	97 590	5 450	355 516
Provisions							242 445	242 445
Amortissements							29 048	29 048
Autres passifs							33 004	33 004
CAPITAUX PROPRES							169 860	169 860
<b>Total (B)</b>	<b>268 858</b>	<b>186 764</b>	<b>167 654</b>	<b>119 048</b>	<b>266 326</b>	<b>137 689</b>	<b>821 180</b>	<b>1 967 521</b>
Impasse de liquidité (A-B)	-102 109	-83 491	-67 276	-21 133	39 843	161 194	72 973	0

## Note 9 – Transactions avec les parties liées

### Opérations réalisées avec l'AIL

- La BTK a accordé à l'AIL quatre crédits à moyen terme et escompte. L'encours de l'ensemble des engagements Bilan à l'AIL s'élève au 31-12-2015 à 13 634 KDT. A cet effet, les intérêts facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2015 sont de 956 KDT sur les prêts MLT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 un crédit documentaire de la société « AIL » pour un montant de 1 137 KDT.
- Le montant des autres frais et commissions relatifs à l'exercice 2015 s'élève à 144 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 un compte courant de la société « AIL » pour un montant de 6 463 KDT. A cet effet, les agios débiteurs facturés à l'AIL au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 275 KDT. Par ailleurs, les intérêts créditeurs au titre de 2015 s'élèvent à 29 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2002 un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2015 s'élève à 65 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2010 un contrat de location, partielle d'un local sis au complexe immobilier « city centre » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m<sup>2</sup> abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la banque au 31-12-2015 s'élève à 9 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2015 s'élève à 94 KDT.
- La banque a conclu avec l'AIL, en 2011 un contrat d'achat de 8 voitures détaillées comme suit :
  - (1) Voiture AUDI Matricule 7096 TU 150 acquise le 30/03/2011 d'un montant de 104KDT
  - (2) Voiture JETTA Matricule 4287 TU 150 acquise le 02/03/2011 d'un montant de 34 KDT.
  - (3) Deux voitures POLO Matricule 4291 TU 150 et 4355 TU 150 acquises le 02/03/2011 d'un montant de 22 KDT chacune.
  - (4) Deux voitures POLO Matricule 9034 TU 153 et 9038 TU 153 acquises le 05/09/2011 d'un montant de 26 KDT chacune.

(5) Voiture PASSAT Matricule 9017 TU 150 acquise le 19/12/2011 d'un montant de 59KDT.

Le montant des dettes relatives aux opérations de leasing s'élève à 94 KDT au 31-12-2015.

- Convention de partenariat commercial : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention la BTK réalise des opérations de financements spécifiques de crédit-bail, la banque sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

Ainsi, la BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de Placement	Taux de la commission
9% ≤ T < 10,92 %	0,5 %
T < 9%	0,35 %

- Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2015, les commissions reçues par la Banque au titre de la période s'élèvent à 71 KDT HT.

- Conventions de location :
  - En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m<sup>2</sup>, 35 m<sup>2</sup> et 19 m<sup>2</sup>. Les conventions de location ont été signées en 2014 :
    - Agence Sousse 2 : la convention prend effet à compter du 1 Mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 11 KDT HT ;
    - Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 Décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 15 KDT HT ;
    - Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 Février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 5 KDT HT ;

### **Opérations réalisées avec EL ISTIFA**

- La banque a conclu avec « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au 31-12-2015 s'élève à 31 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue de la société « EL ISTIFA » pour un montant de 61 KDT.
- La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31-12-2015 s'élève à 270 KDT.
- Au 31 Décembre 2015, la société « EL ISTIFA » bénéficie d'une caution de la BTK pour un montant de 20 KDT.
- La BTK a signé, le 29 Janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », cette convention a fait l'objet d'un avenant le 01/01/2015, moyennant la rémunération suivante :
  - Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier ;
  - Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvert par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

<b>MONTANT DE LA CREANCE</b>	<b>COMMISSION DE RECOUVREMENT</b>
INFERIEUR A 20 000 DINARS	5%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 D ET INFERIEUR A 100 000 D	4%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 D ET INFERIEUR A 500 000 D	3%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 D	1.5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

- A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 927 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2015. Le montant des frais facturés par la société « EL ISTIFA » au titre de l'exercice 2015 se détaille comme suit :
  - Frais d'étude des dossiers : 232 KDT HT ;
  - Commissions de recouvrement variable : 194 KDT HT ;

#### **Opérations réalisées avec Univers Participations SICAF**

- Univers Participations SICAF, société détenue à hauteur de 99,79%, occupe un bureau dans le siège de la banque, et ce à titre gratuit.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue de « Univers Participation SICAF », pour un montant de 10 KDT.
- Dépôts à terme : Durant 2015, la relation présente les dépôts suivants :
  - Un dépôt à terme d'un montant de 330 KDT octroyé le 08/01/2015 à échéance le 08/01/2016 au taux de 5%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2015 d'un montant de 17 KDT.
  - Un dépôt à terme d'un montant de 50 KDT octroyé le 30/01/2015 à échéance le 29/01/2016 au taux de 5%. Ce dépôt a généré des charges d'intérêts en 2015 d'un montant de 2 KDT.

#### **Opérations réalisées avec la SCIF**

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue pour un montant de 464 KDT de la SCIF, société détenue à hauteur de 80 %.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « SCIF » au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 13 KDT.
- En date du 21 octobre 2014, la SCIF a conclu avec la BTK un contrat d'emprunt par lequel la BTK consent à la SCIF une ligne de facilité de caisse d'un montant en principal de 200KDT. Le taux d'intérêt est fixé au TMM plus 1,75 point l'an. Cette facilité de caisse est consentie pour une période d'une année renouvelable par tacite reconduction et n'est couverte par aucune garantie.
- En date du 27 décembre 2009, la SCIF a conclu avec la BTK une convention d'étude, de montage, de placement et de gestion de l'emprunt obligataire « BTK 2009 ». Selon cette convention, les charges constatées courant l'exercice 2015 s'élèvent à 750,000 dinars.

Il s'agit de la quote-part de la commission de gestion de 15.000,000 dinars à répartir sur 20 ans.

- Convention cadre de distribution : La Banque a conclu, le 16 Novembre 2012, une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas exclusif à celle-ci.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée.

- Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV » : la banque perçoit une commission de distribution de 0.225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats,

réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2015, et à titre exceptionnel, la commission de distribution des actions univers obligation SICAV a été annulée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA » : la banque perçoit une commission de distribution de 0.25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2015, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS » : la banque perçoit une commission de distribution de 0.25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisés aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2015, aucune opération de placement n'a été réalisée.

- Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en Novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0.10%HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP.

Au 31/12/2015, les commissions facturées par la Banque au titre de la période s'élèvent à 500 dinars pour chaque fond.

- La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 KDT annuellement.

#### **Opérations réalisées avec Univers Invest SICAR**

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue de « Univers Invest SICAR » société détenue à hauteur de 64 %, pour un montant de 12 KDT.
- A cet effet, les intérêts servis à la société « Univers Invest SICAR » au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 1 KDT.
- La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », un cadres salarié occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève au 31 Décembre 2015 à 131 KDT.

#### **Opérations réalisées avec MEDAI**

- Dépôts à terme : Durant 2015, la relation présente les dépôts suivants :
  - Un dépôt à terme d'un montant de 900 KDT octroyé le 09/07/2015 à échéance le 05/01/2016 au taux de 6,3%. Ce dépôt a généré en 2015, des charges d'intérêts d'un montant de 27 KDT.
- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue de la société « MEDAI », pour un montant de 95 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 Décembre 2015 à 18 KDT.

#### **Opérations réalisées avec STPI**

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à vue de la « STPI », pour un montant de 321 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société « STPI » au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 2 KDT.
- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des dépôts à terme au profit de la « STPI », pour un montant de 400 KDT, octroyé le 29/05/2015 à échéance le 29/08/2015 au taux de 5,85%.

Ce dépôt a généré en 2015, des charges d'intérêts d'un montant de 6 KDT.

- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève au 31 Décembre 2015 à 126 KDT.
- La BTK a accordé en 2014 à la « STPI » de 2 crédits à moyen terme. L'encours de l'ensemble des engagements à la « STPI » s'élève au 31-12-2015 à 5 777 KDT.
- La banque a conclu avec STPI, en 28 décembre 2015, un contrat de vente d'un local à usage commercial.

Le prix de vente est fixé globalement à Sept Cent Deux Mille Cent Dinars (702 100,000 D) détaillé comme suit :

- La somme à Cinq Cent Quatre Vingt Quinze Mille (595 000,000) Dinars HTVA.
- La somme de Cent Sept Mille Cent (107 100,000) Dinars de TVA au taux de 18 %.

Le prix convenu est réglé à la Venderesse comme suit :

- La somme de Quatre Cent Quatre Vingt Onze Mille Quatre Cent Soixante Dix

(491 470,000) Dinars TTC soit Quatre Cent Seize Mille Cinq cents (416 500,000) Dinars

HTVA et Soixante Quatorze mille Neuf Cent Soixante (74 970,000) Dinars de TVA au taux de 18 % à la signature du présent contrat par les parties et la prise en possession du local objet du présent acte de vente.

- La somme de Deux Cent Dix Mille Six Cent Trente (210 630,000) Dinars TTC à la remise du procès-verbal de recollement à la BTK.

Le prix de vente sus-indiqué ne comprend pas les frais de bornage et de lotissement, les frais de copropriété et les droits d'enregistrement.

#### **Opérations réalisées avec Tunis CENTER**

- Le bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 un compte courant créditeur de « Tunis CENTER » pour un montant de 134 KDT. A cet effet, les intérêts servis à la société Tunis Center au titre de l'exercice 2015 s'élèvent à 4 KDT.
- La banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au 31 Décembre 2015 s'élève à 142 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2015 s'élève à 27 KDT.
- La banque a conclu avec « Tunis CENTER » un contrat de location, d'un local sis au complexe « Palmarium ». Le montant payé par la banque au 31-12-2015 s'élève à 113 KDT

#### **Opérations avec UNIVERS OBLIGATIONS STCAV**

- La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :
  - de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV.
  - de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV,

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 KDT HT payable trimestriellement.

#### **Autres opérations**

- Le Bilan de la BTK comprend au 31 Décembre 2015 des encours d'emprunts en devises auprès de la société « BPCE » pour un montant de 186 333 KDT, qui proviennent des débloques suivants :
  - (1) Un emprunt de 40 000 KEURO en 2013 ;
  - (2) Un emprunt de 25 000 KEURO en 2014 ;
  - (3) Un emprunt de 40 000 KEURO en 2015.

- La société « BPCE-IOM » qui détient 60 % du capital de la banque a fourni au 31 Décembre 2015 à la BTK des prestations de service intellectuel (management fees) pour un montant de 1 988 KDT. Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente des autorisations nécessaires. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève au 31/12/2015 à 6 386 KDT.

#### **Note 10 – Evénements postérieurs à la clôture**

La banque n'a pas relevé des événements significatifs pouvant affecter les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2015.

# ***RAPPORT GENERAL SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015***

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE***

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre assemblée générale, nous avons l'honneur de vous présenter notre rapport sur l'audit des états financiers de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE « BTK » pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi, la réglementation en vigueur et les normes professionnelles.

## ***Rapport sur les états financiers***

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque Tuniso-Koweitienne-Groupe BPCE, comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2015, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives. Ces états financiers font ressortir un total bilan de 1 696 132 KDT et un bénéfice net s'élevant à 8 375 KDT.

## ***Responsabilité de la direction pour les états financiers***

La direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

## ***Responsabilité des commissaires aux comptes***

Les états financiers ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur le fonctionnement efficace du contrôle interne de l'entité. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

### ***Opinion***

A notre avis, les états financiers sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la Banque Tuniso-Koweïtienne - Groupe BPCE « BTK » au 31 décembre 2015 ainsi que des résultats de ses opérations et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

### ***Paragraphe d'observations***

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur les points suivants :

- 1- Tels que décrits dans la note 3.1.4 aux états financiers, les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015 ont été établis compte tenu des dispositions de la circulaire de la BCT n°2015-12 du 22 juillet 2015 prévoyant des mesures exceptionnelles de soutien aux entreprises exerçant dans le secteur touristique. L'application de cette circulaire par la Banque a eu pour effet la non constatation de dotations aux provisions additionnelles pour un montant de 2 621 KDT.
- 2- Ainsi qu'il est indiqué dans la note 3.8 aux états financiers, les comptes de régularisations actifs et passifs présentant au 31 décembre 2015 des soldes respectifs de 8 172 KDT et de 10 174 KDT intègrent certains comptes non justifiés. Les travaux d'analyse, de justification et d'apurement de ces comptes sont à un stade avancé à la date du présent rapport et n'ont pas révélé une base de risques nets significatifs. Etant toujours en cours, l'issue finale de ces travaux de justification et d'apurement ne peut être évaluée de façon fiable à la date du présent rapport.
- 3- Au cours de l'accomplissement de notre mission, nous avons pris connaissance de certaines infractions commises par des employés de la Banque.  
La Banque a déposé une plainte auprès du procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis 1 en date du 03 décembre 2015.  
En application des dispositions de l'article 270 du code des sociétés commerciales et du paragraphe 36 de la norme 10 de l'ordre des experts comptables de Tunisie, nous avons révélé ces faits délictueux au procureur de la république du tribunal de première instance de Tunis.  
Les effets des infractions commises et identifiées, à la date du présent rapport, s'élèvent à 2 792 KDT et sont entièrement provisionnés dans les états financiers au 31 décembre 2015.

Notre opinion ne comporte pas de réserves concernant ces trois questions.

### ***Rapport sur les vérifications spécifiques***

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Conformément aux dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations d'ordre comptable données dans le rapport de gestion du conseil d'administration. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières à l'exception des points notés dans le paragraphe d'observations.

Nous avons également, dans le cadre de notre audit, procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous avons relevé certaines insuffisances qui sont présentées dans nos rapports sur le contrôle interne communiqués à la Banque et qui font partie intégrante de ce rapport.

Par ailleurs et en application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications nécessaires et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la conformité de la tenue des comptes en valeurs mobilières émises par la Banque à la réglementation en vigueur.

**Tunis, le 15 mai 2016**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Les commissaires aux comptes associés**

**M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**La Générale d'Audit et Conseil GAC**

**Chiheb GHANMI**

**RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES  
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

***Mesdames, Messieurs les Actionnaires  
de la Banque Tuniso-Koweitienne BTK-Groupe BPCE***

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre banque et en application des dispositions de l'article 29 de la loi n° 2001-65 relative aux établissements de crédit telle que modifiée et complétée par la loi n° 2006-19 du 2 mai 2006, l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

***A. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015***

Le 28 décembre 2015, la banque a conclu avec la STPI un contrat de vente d'un local à usage commercial. Le prix de vente a été fixé globalement à Sept Cent Deux Mille Cent Dinars (702 100,000 DT).

Le prix convenu a été réglé à la Venderesse comme suit :

- La somme de Quatre Cent Quatre Vingt Onze Mille Quatre Cent Soixante Dix (491 470,000) Dinars TTC (soit 416 500 DT en HTVA majoré de 18% de TVA) à la signature du contrat par les parties et la prise en possession du local
- La somme de Deux Cent Dix Mille Six Cent Trente (210 630,000) Dinars TTC à la remise du procès-verbal de recollement à la BTK.

Le prix de vente sus-indiqué ne comprend pas les frais de bornage et de lotissement, les frais de copropriété et les droits d'enregistrement.

***B. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures***

L'exécution des conventions suivantes conclues au cours des exercices antérieurs s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2015 :

**1. Conventions conclues avec BPCE-IOM**

La société « BPCE-IOM », actionnaire majoritaire de la Banque (à hauteur de 60% du capital), a fourni des prestations d'assistance technique en faveur de la Banque. Le montant des frais à facturer par BPCE IOM au titre de l'exercice 2015 s'élève à 1 988 KDT.

Il est précisé que ces montants ont été provisionnés dans l'attente de la formalisation de ces prestations en une convention écrite entre les parties et de l'obtention des autorisations nécessaires dont celle du Conseil d'Administration de la Banque. Le montant total des provisions constatées à ce titre s'élève, au 31 décembre 2015, à 6 386 KDT.

## 2 Conventions conclues avec l'Arab International Lease (AIL)

### ➤ **Convention de partenariat commercial :**

La Banque a conclu, le 16 novembre 2012, une convention avec la société « AIL » ayant pour objet de fixer les droits et obligations des deux parties dans le cadre d'un partenariat sur la mise en place de financements de biens sous la forme de location avec option d'achat et promesse de vente en fin de contrat, et ce pour le compte de clients ou prospects BTK.

Etant précisé qu'en vertu de cette convention, la BTK sera en charge auprès de ses clients de l'ensemble des démarches nécessaires à la commercialisation des produits AIL. Celle-ci sera seule responsable de la décision d'engagement et de la gestion du contrat.

La BTK sera rémunérée par le biais de deux commissions :

- ✓ Une commission commerciale, révisable semestriellement, en fonction du taux d'intérêt à appliquer au client :

Taux de placement	Taux de la commission
$9\% \leq T < 10,92\%$	0,5%
$T < 9\%$	0,35%

- ✓ Le reversement de 50% des frais de dossiers facturés par l'AIL.

Au 31/12/2015, les commissions reçus par la Banque au titre de la période s'élèvent à 71 KDT.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21 décembre 2012.

### ➤ **Conventions de location :**

- En 2012, la BTK a réservé dans ses agences de Sousse 2, Nabeul et Gabes des locaux au profit de l'AIL, pour les superficies respectives de 19 m<sup>2</sup>, 35 m<sup>2</sup> et 19 m<sup>2</sup>. Les conventions de location ont été signées en 2013 :
  - Agence Sousse 2 : la convention prend effet à compter du 1 mai 2010 pour un loyer mensuel de 700 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 11 KDT en Hors Taxes ;
  - Agence Nabeul : la convention prend effet à compter du 1 décembre 2010 pour un loyer mensuel de 1 000 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 15 KDT en Hors Taxes ;
  - Agence Gabes : la convention prend effet à compter du 1 février 2011 pour un loyer mensuel de 350 DT. Ainsi, le montant facturé par la Banque en 2015 s'élève à 5 KDT en Hors Taxes ;Ces conventions ont été autorisées par le conseil d'administration réuni en date du 21 décembre 2012.
- En 2010, la banque a conclu avec l'AIL un contrat de location, partielle d'un local sis au complexe immobilier « city centre » à Sfax. La superficie occupée par l'AIL est de 55 m<sup>2</sup> abritant son agence à la ville de Sfax. Le montant facturé par la banque au cours de 2015 s'élève à 9 KDT. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni le 9 juin 2010.

- En 2002, la banque a conclu avec l'AIL un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de 2015 s'élève à 65 KDT.

➤ **Autres conventions :**

La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société AIL. Le montant refacturé courant 2015 s'élève à 94 KDT.

3- Conventions conclues avec la Société du Conseil et de l'Intermédiation Financière (SCIF)

➤ **Convention cadre de distribution :**

Le 16 novembre 2012, la Banque a conclu une convention cadre avec la « SCIF » ayant pour objet de consentir à la BTK le droit de distribution des OPCVM gérés par la SCIF ainsi que l'ensemble des produits commercialisés par celle-ci.

Il est entendu que le droit de distribution ainsi consenti par la « SCIF » à la BTK n'est pas un droit exclusif.

Au titre de son activité de distribution d'OPCVM et autres produits financiers, la BTK percevra une commission de placement trimestrielle, dont le taux annuel et les modalités de calcul sont définis par nature de produit dans le cadre d'une convention dédiée. En 2015, aucune commission n'a été constatée. Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

➤ **Convention de distribution « UNIVERS OBLIGATIONS SICAV »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0.225% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation quotidienne de la valeur liquidative de la SICAV.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2015, et à titre exceptionnel, la commission de distribution des actions univers obligation SICAV a été annulée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21 décembre 2012.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0.25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP. La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31 décembre 2015, aucune opération de placement n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21 décembre 2012.

➤ **Convention de distribution « FCP UNIVERS AMBITION PLUS »**

La banque perçoit une commission de distribution de 0.25% calculée sur la base de la valeur des souscriptions nettes des rachats, réalisées aux guichets de la BTK, et rapportée au nombre de jours effectifs de placement. Le décompte de la commission se fait en prenant en compte la variation hebdomadaire de la valeur liquidative du FCP.

La commission est à la charge de la « SCIF » et est payée trimestriellement.

Au 31/12/2015, aucune opération de placement n'a été réalisée.

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 21/12/2012.

➤ **Convention de dépositaire pour « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS » et « FCP UNIVERS AMBITION CEA »**

Aux termes des règlements intérieurs des fonds communs de placement, « FCP UNIVERS AMBITIONS CEA » et « FCP UNIVERS AMBITIONS PLUS », gérés par la SCIF, la BTK est désignée comme dépositaire en vertu des conventions signées en novembre 2012. En rémunération de ses services, la Banque perçoit une commission annuelle égale à 0.10%HT de l'actif net, avec un minimum de 500 dinars, lequel minimum n'est pris en considération qu'à partir du deuxième exercice du FCP. En 2015, les commissions facturées par la Banque s'élèvent à 500 dinars pour chaque fond.

➤ **Autres conventions**

La BTK confie à la SCIF la tenue du registre de ses actionnaires. En contrepartie de ses services, la SCIF perçoit comme rémunération 1 KDT annuellement.

4- Conventions conclues avec la Société « EL ISTIFA »

➤ La banque a conclu avec la société « EL ISTIFA », société détenue à hauteur de 100 %, un contrat de location d'un local à usage administratif. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 31 KDT.

➤ La banque affecte au profit de « EL ISTIFA » trois cadres salariés dont l'un d'eux occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation. Le montant facturé par la banque au titre de l'exercice 2015 s'élève à 270 KDT.

➤ La BTK a signé, le 29 janvier 2014, une convention de recouvrement pour compte avec sa filiale de recouvrement « EL ISTIFA », qui a fait l'objet d'un avenant le 01 janvier 2015, moyennant la rémunération suivante :

- ✓ Un montant forfaitaire de 250 Dinars/HT, représentant les frais d'étude du dossier.
- ✓ Une commission de recouvrement variable selon le montant total de la créance, calculée sur le montant effectivement recouvré par dossier et ce conformément au tableau ci-après :

MONTANT DE LA CREANCE	COMMISSION DE RECOUVREMENT
INFERIEUR A 20 000 DINARS	5%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 20 000 D ET INFERIEUR A 100 000 D	4%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 100 000 D ET INFERIEUR A 500 000 D	3%
SUPERIEUR <i>ou</i> EGAL A 500 000 D	1.5%

Par ailleurs, tous les frais résultant de la mission du mandataire (frais huissier notaire, frais d'expertises, honoraires des avocats, frais d'enregistrement des jugements et des actes conclus avec les débiteurs) restent à la charge de la BTK, suite à la présentation des pièces justificatives.

A ce titre, la société « EL ISTIFA » a pris en charge 927 créances en recouvrement pour compte de la BTK courant 2015. Au titre de l'exercice 2015, les prestations assurées par la société « EL ISTIFA » se détaillent comme suit :

- ✓ Frais d'étude des dossiers : 232 KDT HT
- ✓ Commissions de recouvrement variable : 194 KDT HT

Cette convention a été autorisée par le conseil d'administration réuni en date du 03 avril 2013.

#### 5- Conventions conclues avec la Société « TUNIS CENTER »

- La banque affecte au profit de Tunis Center, un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant a fait l'objet d'une refacturation en 2015 et s'élève à 142 KDT.
- La BTK procède trimestriellement au règlement des cotisations d'assurance groupe du personnel de la société « Tunis Center ». Le montant refacturé courant 2015 s'élève à 27 KDT.

#### 6- Conventions conclues avec UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

La BTK assure les fonctions de dépositaire des avoirs de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV. Elle est chargée à ce titre :

- ✓ de la conservation des titres de la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV
- ✓ de l'encaissement des coupons échus des titres revenant à la société UNIVERS OBLIGATIONS SICAV

En contrepartie de ses services, La BTK perçoit une rémunération annuelle forfaitaire égale à 3 KDT HT payable trimestriellement.

#### 7- Autres opérations

- La banque affecte au profit de « Univers Invest SICAR », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général dont le coût correspondant refacturé par la banque s'élève, au titre de 2015, à 131 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « MEDAI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par la BTK s'élève, au titre de 2015, à 18 KDT.
- La banque a affecté, au profit de la « STPI », un cadre salarié qui occupe le poste de Directeur Général. Le coût correspondant refacturé par BTK s'élève, au titre de 2015, à 126 KDT.

#### C. Obligations et engagements de la société envers les dirigeants :

Les obligations et engagements envers les dirigeants tels que visés à l'article 200 (nouveau) II § 5 du code des sociétés commerciales se détaillent comme suit :

- ✓ La rémunération fixe du Directeur Général a été fixée le par conseil d'administration réuni le 16 février 2012. Cette rémunération englobe une partie fixe, l'attribution de deux voitures de fonction et la prise en charge de ses frais de consommables à hauteur d'un seuil prédéterminé. La rémunération variable du Directeur Général est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2015 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 22 avril 2015 et approuvés par le conseil d'administration réuni le 02 juin 2015. Cette rémunération s'est élevée à 617 KDT au titre de l'exercice 2015 y compris les charges patronales totalisant 112 KDT.
- ✓ La rémunération fixe des directeurs généraux adjoints a été fixée en vertu des décisions des conseils d'administration en date du 16 février 2012 et du 3 décembre 2014. Cette rémunération se détaille comme suit :

- 1er Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé ainsi que des frais de déménagement au départ et au retour, un vol aller/retour Tunisie-France pour lui ainsi que pour sa famille.
- 2ème Directeur Général Adjoint : Une partie fixe (salaire), l'attribution d'une voiture de fonction, la prise en charge des frais de logement à hauteur d'un seuil prédéterminé, un vol aller/retour Tunisie-France pour lui et sa famille ainsi que des cours de langue ;  
La rémunération variable des directeurs généraux adjoints déterminée sur la base de leur rémunération fixe brute annuelle est conditionnée par l'atteinte d'objectifs prédéfinis. Ainsi, les critères retenus et les seuils à atteindre pour l'exercice 2015 ont été fixés par le comité des nominations et des rémunérations du 22 avril 2015 et approuvés par le conseil d'administration réuni le 02 juin 2015.

La rémunération des deux directeurs généraux adjoints s'est élevée, au titre de l'exercice 2015, à 482 KDT y compris les charges patronales s'élevant à 98 KDT.

- ✓ Les membres du conseil d'administration ainsi que les membres des comités issus du conseil sont rémunérés par des jetons de présence approuvés par l'Assemblée Générale Ordinaire du 2 juin 2015 et ce, pour une enveloppe annuelle brute de 300 KDT.

Par ailleurs et en dehors de ces opérations, nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune autre convention conclue au cours de l'exercice, et nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 29 de la loi n°2001-65 relative aux établissements de crédit, telle que modifiée et complétée par la loi n°2006-19 du 2 Mai 2006, de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

**Tunis, le 15 mai 2016**

### **Les Commissaires aux Comptes**

**Les commissaires aux comptes associés**  
**M.T.B.F**

**Mohamed Lassaad BORJI**

**La Générale d'Audit et Conseil GAC**

**Chiheb GHANMI**